

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A
Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00025
N° SS : 184109935148854

Iban / Rib : FR76 3000 4025 3200 0045 0707 106
Emploi : Ingénieur Système d'information
Statut professionnel : Cadre
Position : 3,2
Coefficient : 210

Monsieur ABIDLI Nabil
71 Avenue du Général De Gaulle
92800 PUTEAUX

Entrée : 02/01/2023 Sortie : 30/08/2024
Ancienneté : 1 an et 7 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Éléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales			
Salaire de base		151.67	33.0652		5 015.00				
Heures supplémentaires 25 %		32.00	41.3315		1 322.61				
Heures supplémentaires 50%		6.00	49.5978		297.59				
Sous total Salaire de base		189.67			6 635.20				
Congés payés pris 090724 (0,5 jour)		- 0.50	306.1929	153.10					
Congé sans solde 090824		- 7.00	33.0652	231.46					
Congé sans solde, Heures supplémentaires 25 %		- 1.48	41.3315	61.17					
Congé sans solde, Heures supplémentaires 50%		- 0.28	49.5978	13.89					
Congé sans solde 120824-140824		- 21.00	33.0652	694.37					
Congé sans solde, Heures supplémentaires 25 %		- 4.44	41.3315	183.51					
Congé sans solde, Heures supplémentaires 50%		- 0.84	49.5978	41.66					
Congés payés pris 160824 (1 jour)		- 1.00	306.1929	306.19					
Congés payés pris 190824-230824 (5 jours)		- 5.00	306.1929	1 530.96					
Congés payés pris 260824-300824 (5 jours)		- 5.00	306.1929	1 530.96					
Indemnité congés payés (11,5 jours)					3 826.33				
Indemnité de repas (Non Imposable)		19.00	10.1000		191.90				
--- Fin de contrat ---									
Pas de CP acquis au titre de la maladie									
Salaire brut					5 906.16				
Santé									
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					5 906.16	13.0000	767.80		
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					2 991.48	1.5000	44.88		
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					2 914.68	1.1300	32.93		
Complémentaire - Santé		3 864.00	1.2500	48.30	3 864.00	1.2500	48.30		
Accidents du travail & mal. professionnelles					5 906.16	0.6600	38.98		
Retraite									
Sécurité Sociale plafonnée		2 991.48	6.9000	206.41	2 991.48	8.5500	255.77		
Sécurité Sociale déplafonnée		5 906.16	0.4000	23.62	5 906.16	2.0200	119.30		
Complémentaire Tranche 1		2 991.48	4.1500	124.15	2 991.48	6.2200	186.07		
Complémentaire Tranche 2		2 914.68	9.8600	287.39	2 914.68	14.7800	430.79		
Famille					5 906.16	3.4500	203.76		
Assurance chômage									
Chômage					5 906.16	4.3000	253.97		
APEC		5 906.16	0.0240	1.42	5 906.16	0.0360	2.13		
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.									
Contribution ADESATT					5 906.16	0.0200	1.18		
Autres contributions dues par l'employeur									
Autres contributions dues par l'employeur					5 906.16	2.0460	120.84		
Autres contributions dues par l'employeur					2 991.48	0.1000	2.99		
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu		6 921.60	6.8000	470.67					
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu		6 921.60	2.9000	200.73					
Exonérations de cotisations employeur								- 16.23	
Exonération sociale sur HC/HS		1 333.98	- 10.8600	- 144.87					
Total des cotisations et contributions				1 217.82				2 493.46	
	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel									
Annuel									
	Congés N-1	Congés N							
Acquis Pris									
Solde									

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A
Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00025
N° SS : 184109935148854

Iban / Rib : FR76 3000 4025 3200 0045 0707 106
Emploi : Ingénieur Système d'information
Statut professionnel : Cadre
Position : 3.2
Coefficient : 210

Monsieur ABIDLI Nabil
71 Avenue du Général De Gaulle
92800 PUTEAUX

Entrée : 02/01/2023 Sortie : 30/08/2024
Ancienneté : 1 an et 7 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Eléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales				
Indemnité de rupture conventionnelle exonérée					2 975.18					
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones		86.40	25.0000		21.60					
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones		86.40	75.0000		64.80					
Frais professionnels au forfait					110.00					
Intéressement versé					1 181.23					
Réintégration fiscale		48.30								
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel		7 500.00								
Montant net social		8 674.45								
Net à payer avant impôt sur le revenu					9 041.15					
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie		68.38								
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé		5 948.30	- 2.6000	154.66						
Impôt sur le revenu : cumul PAS annuel		1 241.24								
Net payé					8 886.49					
<hr/>										
	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements	
Mensuel	154.63	30.96	5 906.16	2 991.48	5 948.30	2 493.46	12 752.43	8 399.62	122.54	
Annuel	1 482.32	296.96	54 635.86	30 039.48	47 741.01	22 614.20	93 493.61	77 250.06	- 1 475.29	
	Congés N-1	Congés N								
Acquis	25.50	7.00								
Pris	25.50	7.00								
Solde										
							Net payé : 8 886.49 euros			
							Paiement le 30/08/2024 par Virement			

HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur ABIDLI Nabil,

demeurant 71 Avenue du Général De Gaulle
92800 PUTEAUX

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,
de HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de *****8 886.49 Euros soit, en toutes lettres
*****Huit mille huit cent quatre-vingt six euros et quarante neuf centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Août 2024.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	5 015.00
Heures supplémentaires 25 %	1 322.61
Heures supplémentaires 50%	297.59
Congés payés pris 090724 (0,5 jour)	- 153.10
Congé sans solde 090824	- 231.46
Congé sans solde, Heures supplémentaires 25 %	- 61.17
Congé sans solde, Heures supplémentaires 50%	- 13.89
Congé sans solde 120824-140824	- 694.37
Congé sans solde, Heures supplémentaires 25 %	- 183.51
Congé sans solde, Heures supplémentaires 50%	- 41.66
Congés payés pris 160824 (1 jour)	- 306.19
Congés payés pris 190824-230824 (5 jours)	- 1 530.96
Congés payés pris 260824-300824 (5 jours)	- 1 530.96
Indemnité congés payés (11,5 jours)	3 826.33
Indemnité de repas (Non Imposable)	191.90
Indemnité de rupture conventionnelle exonérée	2 975.18
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	21.60
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	64.80
Frais professionnels au forfait	110.00
Intéressement versé	1 181.23
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 154.66

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 30/08/2024

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Bon pour règlement des sommes
indiquées

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

Bon pour acquit des sommes sous réserve
d'encaissement

DocuSigned by:

Mohamed ELLOUZE

60E611B5329F478...

DS



Signé par :

Nabil ABIDU

BBBA4E25E2614A1...

HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016

Code Naf : 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Monsieur ABIDLI Nabil (Matricule: 00025)
Demeurant à 71 Avenue du Général De Gaulle
92800 PUTEAUX

En qualité de :

Du 02/01/2023 au 30/08/2024 :

Ingénieur Système d'information Position 3.2, Coefficient 210

Soit une durée d'emploi du 02/01/2023 au 30/08/2024

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 12 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à PARIS le 30/08/2024

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :

ELLOUZE Mohamed

Président

DocuSigned by:

Mohamed ELLOUZE

60E611B5329F478...

DS

